



## Rôle d'Enfance Avenir

En application du Décret du 18.04.2002 relatif aux O.A.A., ENFANCE AVENIR a pour rôle de préparer les futurs adoptants dans leur projet d'adoption dans les pays où l'OAA est habilité, de les accompagner sur un plan social, psychologique, administratif et juridique dans leurs démarches, dans le respect des législations en vigueur sur place, puis après l'arrivée de leur(s) enfant(s) en France.

Dès le retour des adoptants en France avec leur enfant, ENFANCE AVENIR devra informer sous 48 heures le Conseil Général de leur département de l'arrivée de l'enfant et lui transmettra dans les 8 jours une copie de tous les documents remis aux adoptants à l'étranger.

Le congé légal d'adoption des adoptants commence dès l'arrivée de l'enfant en France. Il est conseillé, dans la mesure du possible, de le prolonger avec un congé parental à temps complet ou à mi-temps, pour que l'enfant adopté ait le temps de prendre ses repères et de s'attacher à ses nouveaux parents avant d'aller chez une nourrice, en crèche ou à l'école.

## Historique

**En mai 1997**, après avoir travaillé dans plusieurs autres organismes français autorisés pour l'Adoption d'enfants de Roumanie, Russie, Pologne, Colombie et Brésil, une vingtaine de personnes expérimentées dans le domaine de l'adoption ont décidé de constituer en France un nouvel organisme autorisé pour l'adoption (O.A.A), répondant aux obligations de la Convention de la Haye en matière d'adoption internationale, et pouvant venir en aide à de nombreux enfants sans famille.

**En juillet 1997**, l'Association ENFANCE AVENIR ainsi créée a été autorisée à placer des enfants sur le département de son siège social, les Yvelines en Ile de France. Elle a ensuite demandé la même autorisation à Paris, puis dans de nombreux départements français, ce qui lui a été accordé au fil des mois jusqu'à ce jour : 100 personnes expérimentées travaillent actuellement pour ENFANCE AVENIR dans 71 départements français.

**En novembre 1997**, ENFANCE AVENIR a été habilité par la Mission de l'Adoption Internationale (M.A.I) du Ministère des Affaires Etrangères à Paris pour faire adopter des enfants de Roumanie, ce pays venant alors d'harmoniser ses procédures avec la Convention de la Haye en matière d'adoption internationale.

**En janvier 1998**, le Comité Roumain pour l'Adoption (C.R.A) à Bucarest a accredité ENFANCE AVENIR pour réaliser des adoptions d'enfants de ce pays selon les modalités de la Convention de la Haye. 30 enfants roumains sont arrivés en France en 1998. Les suivis de tous ces enfants ont été assurés par ENFANCE AVENIR pendant deux ans conformément à la législation roumaine.

**En février 1999**, compte tenu des bonnes conditions de ces adoptions et de l'aide financière apportée par les adoptants pour la protection de l'enfance en Roumanie, le Comité Roumain pour l'Adoption a renouvelé l'accréditation d'ENFANCE AVENIR. En 1999, 90 enfants roumains sont arrivés en France. 158 rapports de suivi pour les enfants adoptés en 1998 et 1999 ont été envoyés au C.R.A et aux Conseils Généraux en France cette année-là.

**En janvier 2000**, l'accréditation d'ENFANCE AVENIR par le C.R.A a été renouvelée pour la deuxième fois. Au cours de l'année 2000, 68 enfants roumains sont arrivés en France par

l'intermédiaire de l'OAA dans 25 départements. 399 rapports de suivi ont été envoyés au C.R.A et aux Conseils Généraux en 2000 pour les enfants adoptés depuis 1998.

**En avril 2001**, le C.R.A a renouvelé l'accréditation d'ENFANCE AVENIR pour la troisième fois dans la perspective de la reprise éventuelle des adoptions internationales. 19 enfants attribués fin 2000 à des familles de notre OAA sont arrivés pendant l'année 2001. Et 315 rapports de suivi ont été réalisés au cours de cette même année.

**Fin 2001**, afin de proposer l'organisation et le savoir-faire des 60 intervenants d'ENFANCE AVENIR pour des enfants en attente de familles dans d'autres pays, des demandes d'habilitation pour le Mexique, la Bulgarie et la Moldavie ont été présentées à la Mission pour l'Adoption Internationale, sans suite à ce jour pour diverses raisons.

**En 2002**, ENFANCE AVENIR a été habilité par la M.A.I pour faire adopter des enfants de **Russie** (juin 2002) puis pour faire adopter des enfants de **Madagascar** (décembre 2002). Ayant été ré-accrédité par le C.R.A à Bucarest en mai 2002, ENFANCE AVENIR a fait adopter 9 enfants roumains à titre exceptionnel en 2002.

**En 2002**, ENFANCE AVENIR est devenu membre actif de la Fédération française des Organismes Autorisés pour l'Adoption (F.F.O.A.A.).

**En février 2003**, ENFANCE AVENIR a reçu l'**accréditation de la Fédération de Russie**, puis de la Région de Moscou et de la Région d'Astrakhan au printemps 2003.

ENFANCE AVENIR a été ré-accrédité pour la 6ème et dernière année en Roumanie, en juillet 2003. Les adoptions internationales ont été définitivement interdites en 2004 dans ce pays.

A **Madagascar**, les 2 centres d'Accueil pour enfants avec lesquels nous souhaitons collaborer ont été ré-accrédités par le gouvernement malgache au printemps 2003.

#### **19 enfants sont arrivés en France de ces trois pays au 2° semestre 2003 :**

- 1 enfant de Roumanie (à titre exceptionnel)
- 16 enfants de Russie
- 2 enfants de Madagascar.

**En 2004**, poursuite des adoptions à Madagascar, et développement dans plusieurs régions de Russie à compter de la **ré-accréditation d'ENFANCE AVENIR par la Fédération de Russie** obtenue le 18 février 2004 : Tioumen et Nijniy Novgorod en plus des Régions de Moscou et d'Astrakhan.

#### **En 2004, 44 enfants sont arrivés en France :**

- 2 enfants de Roumanie (à titre exceptionnel)
- 37 enfants de Russie
- 5 enfants de Madagascar

#### **En 2005, 39 enfants sont arrivés en France :**

- 29 enfants de Russie (ralentissement du 18.02.05 au 15.09.05 pendant l'attente de la ré-accréditation accordée pour un an jusqu'au 15.09.06).
- 10 enfants de Madagascar.

Le 5 juillet 2005 (Journal Officiel), ENFANCE AVENIR a été habilité pour **l'Ethiopie**. L'accréditation a été demandée aux Autorités éthiopiennes en septembre 2005. Sans suite jusqu'à ce jour.

**En 2006, 52 enfants sont arrivés en France :**

- 48 enfants de Russie
- 4 enfants de Madagascar.

A compter du 16 septembre 2006, attente de la ré-accréditation demandée par ENFANCE AVENIR aux Ministères de la Justice et de l'Education de la Fédération de Russie (dossier déposé pour instruction le 20.12.2006 au Ministère de la Justice, tout d'abord pour être reconnu comme O.N.G.). Une fois devenu ONG, ENFANCE AVENIR a pu déposer, début 2007, auprès du Ministère de l'Education et des Sciences de la Fédération de Russie, sa demande de ré-accréditation comme organisme d'adoption.

Après avoir été habilité par la Mission pour l'Adoption Internationale en février 2006 pour le **Vietnam**, ENFANCE AVENIR a été accrédité le 18 octobre 2006 par les autorités vietnamiennes pour la région d'Ho Chi Minh Ville.

**En 2007, 24 enfants sont arrivés en France :**

- 21 enfants de Russie
- 2 enfants de Madagascar
- 1 enfant du Vietnam.

Après 10 mois de procédures en Russie, ENFANCE AVENIR a été ré-accrédité (pour une durée indéterminée) le 19 juillet 2007 par le Ministère de l'Education et des Sciences de la Fédération de Russie, puis par les Ministères de l'Education et des Sciences de la Ville et de la Région de Moscou et des régions d'Astrakhan, Nijniy Novgorod, Syktyvkar et Tchouvachie.

Fin 2007, extension de l'accréditation d'ENFANCE AVENIR au Nord Vietnam dans la région de Bac Giang puis début 2008 à Hanoi 2.

A Madagascar, en lien avec les 7 autres OAA français habilités pour ce pays et une déléguée générale sur place, suivi de la mise en place des nouvelles procédures d'adoption conformément à la Convention de La Haye.

211 rapports de suivis ont été réalisés : 182 suivis pour les enfants russes (pendant 3 ans), 27 suivis pour les enfants malgaches (pendant 2 ans + nouvelles annuelles ensuite jusqu'à 18 ans) et 2 suivis pour le premier enfant vietnamien arrivé en juin 2007 (jusqu'aux 3 ans de l'enfant + nouvelles annuelles prévues à l'époque jusqu'à ses 18 ans).

**En 2008, 61 enfants sont arrivés en France :**

- 37 enfants de Russie
- 24 enfants du Vietnam

196 suivis ont été réalisés: 132 pour les enfants de Russie, 25 pour les enfants de Madagascar (suivis et nouvelles annuelles post-suivis) et 39 pour les enfants du Vietnam.

**En 2009, 57 enfants sont arrivés en France :**

- 23 enfants de Russie
- 34 enfants du Vietnam

ENFANCE AVENIR a obtenu une extension de son accréditation au Vietnam pour les régions de Vung Tau et Danang le 2 août 2009.

250 suivis ont été réalisés: 137 pour les enfants de Russie, 19 pour les enfants de Madagascar (suivis et nouvelles annuelles post-suivis) et 94 pour les enfants du Vietnam.

**En 2010, 105 enfants sont arrivés en France :**

- 16 enfants de Russie
- 88 enfants du Vietnam
- 1 enfant de Madagascar en application des nouvelles procédures de la Convention de La Haye.

357 suivis ont été réalisés: 109 pour les enfants de Russie, 228 pour les enfants du Vietnam et 20 pour les enfants de Madagascar (suivis et nouvelles annuelles post-suivis).

**En 2011, 48 enfants sont arrivés en France :**

- 19 enfants de Russie
- 29 enfants du Vietnam (enfants attribués avant octobre 2010).

507 suivis ont été réalisés : 104 pour les enfants de Russie, 381 pour les enfants du Vietnam et 22 pour les enfants de Madagascar (suivis et nouvelles annuelles post-suivis).

**En 2012, seulement 11 enfants sont arrivés en France :**

- 10 enfants de Russie
- 1 enfant du Vietnam (fin 2012)

Suite à la ratification de la Convention de la Haye au Vietnam le 8 mai 2011, ENFANCE AVENIR a été ré-accrédité le 18 mars 2012.

379 suivis ont été réalisés : 76 pour les enfants de Russie, 282 pour les enfants du Vietnam et 21 pour les enfants de Madagascar (suivis et nouvelles annuelles post-suivis).

**En 2013, 28 enfants sont arrivés en France :**

- 14 enfants de Russie,
- 10 du Vietnam,
- 3 du Kazakhstan (premières adoptions) et
- 1 de Madagascar.

291 suivis ont été réalisés : 68 pour les enfants de Russie, 198 pour les enfants du Vietnam, 5 pour les enfants du Kazakhstan et 20 nouvelles pour les enfants de Madagascar.

**En 2014, 14 enfants sont arrivés en France :**

- 3 enfants de Russie,
- 4 du Vietnam,
- 6 du Kazakhstan et
- 1 de Madagascar.

151 suivis ont été réalisés : 58 pour les enfants de Russie, 50 pour les enfants du Vietnam, 14 pour les enfants du Kazakhstan et 29 nouvelles pour les enfants de Madagascar.

**En 2015, 17 enfants sont arrivés en France et 34 attributions ont eu lieu :**

- aucun enfant adopté en Russie - 6 attributions,
- 8 enfants adoptés au Vietnam – 17 attributions,
- 6 enfants adoptés au Kazakhstan – 6 attributions,
- 3 enfants adoptés à Madagascar – 5 attributions.

118 suivis ont été réalisés : 28 pour les enfants de Russie, 39 pour les enfants du Vietnam, 19 pour les enfants du Kazakhstan et 26 nouvelles et 6 suivis pour les enfants de Madagascar.

**En 2016, 27 enfants sont arrivés en France et 31 attributions ont eu lieu :**

- 2 enfants adoptés en Russie - 5 attributions,
- 12 enfants adoptés au Vietnam – 15 attributions,
- 7 enfants adoptés au Kazakhstan – 9 attributions,
- 4 enfants adoptés à Madagascar – 3 attributions.

147 suivis ont été réalisés : 18 pour les enfants de Russie, 65 pour les enfants du Vietnam, 39 pour les enfants du Kazakhstan et 16 nouvelles et 9 suivis pour les enfants de Madagascar.

**En 2017, 31 enfants sont arrivés en France et 31 attributions ont eu lieu :**

- 6 enfants adoptés en Russie - 3 attributions,
- 17 enfants adoptés au Vietnam – 9 attributions,
- 6 enfants adoptés au Kazakhstan – 5 attributions,
- 2 enfants adoptés à Madagascar – 2 attributions.

172 suivis ont été réalisés : 19 pour les enfants de Russie, 76 pour les enfants du Vietnam, 40 pour les enfants du Kazakhstan et 29 nouvelles et 8 suivis pour les enfants de Madagascar.

**De 1998 à fin 2017, ce sont donc 794 enfants qui ont trouvé de nouvelles familles par l'intermédiaire d'ENFANCE Avenir (219 enfants roumains, 282 enfants russes, 28 enfants kazakhstaniens, 34 enfants malgaches et 231 enfants vietnamiens) et qui ont été suivis après leur arrivée en France, soit près de 4 000 visites à domicile par les 100 intervenants d'ENFANCE Avenir dans 72 départements, selon les obligations des pays d'origine des enfants adoptés.**